

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Demande d'aide financière
 - a) Club Mi-Temps FADOQ;
 - i. Réservation de la grande salle du Sillon;
 - ii. Achat de quatre cartes soirée de Noël – 23 novembre 2017;
 - iii. Contribution aux prix de présence;
7. Présentation du projet de règlement numéro 017-148 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2018 ;
8. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 017-148 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2018 ;
9. Résolution – Surveillance des loisirs et de la patinoire saison 2017-2018 ;
10. Déclaration d'intérêts pécuniaires;
11. Résolution - Nomination du maire suppléant;
12. Résolution – Règlement à l'amiable dossier 200-22-077982-163;
13. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
14. Période de questions ;
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

017-116 Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

017-117 Item 2 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017 est adopté sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

017-118 Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 2 octobre 2017 jusqu'à la séance prévue en décembre 2017 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 87 749,42 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 29 518,80 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière

017-119

a) Club Mi-Temps FADOQ

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que l'usage de la grande salle du centre le Sillon soit offert gracieusement au Club mi-temps FADOQ de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à titre de contribution au succès de leur soirée de Noël 2017, le 23 novembre prochain;

Que soit autorisé l'achat de quatre cartes pour cette soirée;

Que des prix de présence d'une valeur d'environ 100 \$ soient offerts.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 Présentation du projet de règlement numéro 017-148 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2018

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier présente le projet de règlement numéro 017-148 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2018.

Item 8 Avis de motion adoption du règlement numéro 017-148 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2018

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 017-148 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2018.

Item 9 **Résolution – Surveillance des loisirs et de la patinoire saison 2017-2018**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit engager une personne responsable de la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2017-2018 ;

Attendu que cet engagement représente un contrat de gré à gré ;

Attendu que le conseil est satisfait des services que François Bédard a livrés pour la surveillance des loisirs en 2015-2016 et 2016-2017 ;

Attendu que Monsieur Bédard désire assumer la surveillance en 2017-2018 ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier pour négocier et conclure le contrat pour la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2017-2018 avec François Bédard ;

Que ce contrat devra respecter le cadre budgétaire de la Municipalité ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 **Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Tous les membres du Conseil municipal présents ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires et un relevé conforme sera expédié au MAMOT tel que requis par la Loi.

Item 11 **Résolution - Nomination du maire suppléant**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Patrick Morin il est résolu que le Conseil municipal désigne, Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, à titre de mairesse suppléante pour la durée du présent mandat soit jusqu'en octobre 2021.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Attendu que la Municipalité est poursuivie en recouvrement de deniers par 9253-3074 Québec inc. dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 200-22-077982-163 ;

Attendu que la Municipalité est poursuivie pour 58 500,00\$ dans le cadre de ce litige avec l'intérêt et l'indemnité additionnelle à compter du 5 janvier 2016 ;

Attendu que la Municipalité a impliqué Île Reaux Club inc. en intervention forcée ;

Attendu qu'aux fins de régler ce litige, Île Reaux Club inc. est disposée à déboursier la somme de 5 000,00\$ en faveur de 9253-3074 Québec inc.;

Attendu que 9253-3074 Québec inc. est disposée à régler ce dossier en capital, intérêts et frais pour une somme globale de 45 000,00\$;

Attendu que ce faisant, une somme résiduelle de 40 000,00\$ doit être déboursée par la Municipalité à 9253-3074 Québec inc. pour régler l'affaire ;

Attendu que les procureurs respectifs des parties ont convenu d'une entente de principe suivant laquelle cette affaire pourrait faire l'objet d'un règlement final en capital, intérêts et frais moyennant le versement d'une somme de 5000,00\$ par Île Reaux Club inc. à 9253-3074 Québec inc. et le versement d'une somme de 40 000,00\$ par la Municipalité à 9253-3074 Québec inc. ;

Attendu que cette entente de principe est conditionnelle à l'adoption d'une résolution de la Municipalité autorisant cette dernière ;

Attendu que les procureurs de la Municipalité conseillent de régler ce dossier moyennant les modalités précitées ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que l'entente de principe intervenue soit entérinée selon les modalités précitées;

Que la somme du règlement à l'amiable sera prélevée à même le surplus cumulé non affecté.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 14 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 8 h 35 et se termine 8 h 40 pour un total de 5 minutes.

017-123

Item 15 **Levée de la séance**

La séance est levée à 8 h 40 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.